LES ILLUSTRES FRANÇAIS.

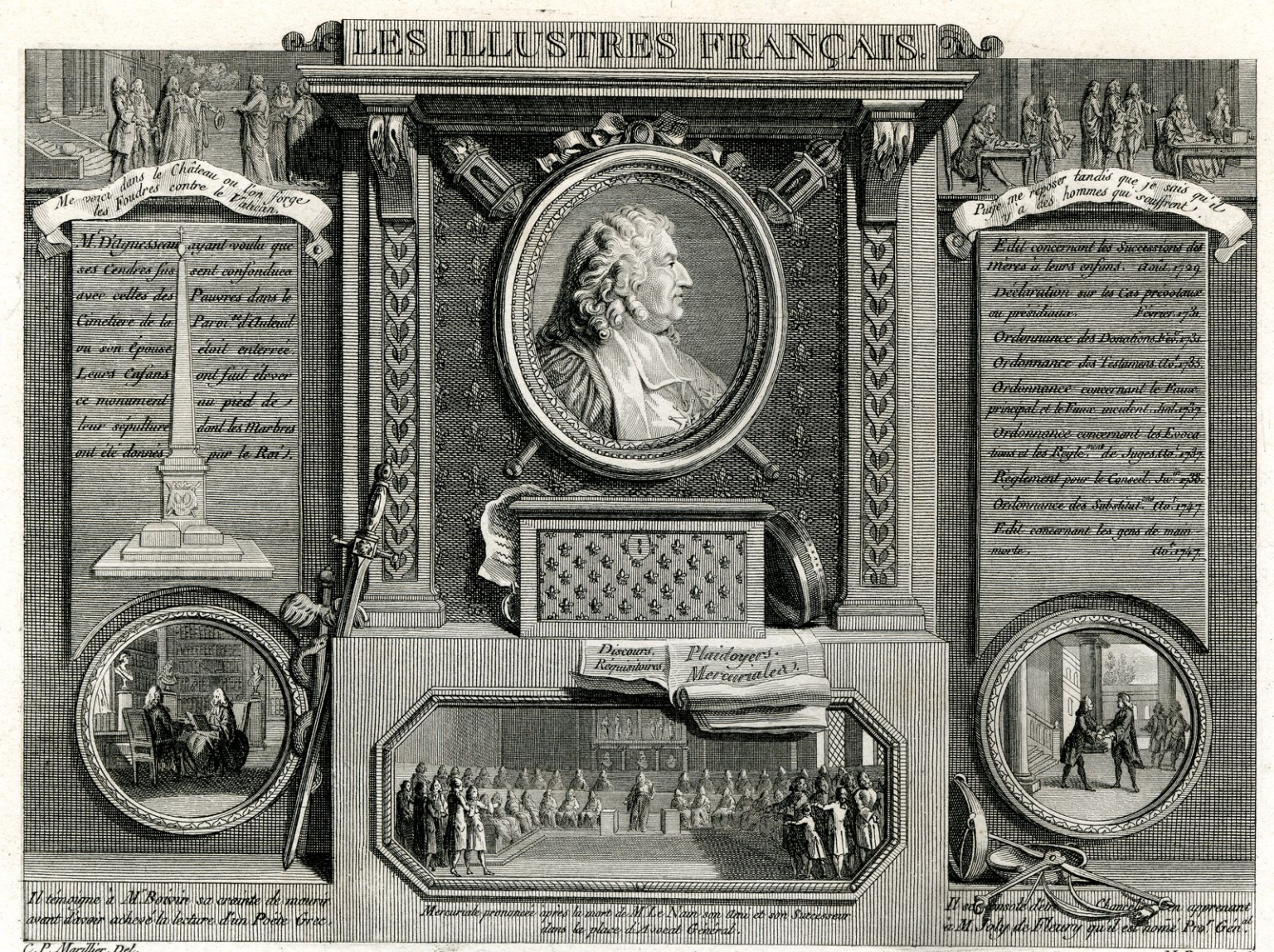

HENRI FRANÇOIS D'AGUESSEAU,

Chanc.er de France et Com.aur des Ord.es du Roi en 1717: d'abord Av.at du Roi au Ch.et, puis Av.t G.al en 1690, et P.eur G.al en 1700: Né à Limoges le 27 Nov. 1668, Mort à Paris le 9 Fev. 1751.

Un cœur honnête et sensible, une imagination brillante et une mémoire prodigieuse, furent les heureux dons que lui prodigua la Nature: son Père qui fut presque son seul Maître, sût développer ces germes féconds de tant de vertus et de Talens. Le jeune D'Aguesseau se livra avec une telle ardeur à l'étude des sciences, qu'il parvint à les posseder presque toutes. Il savoit les Mathématiques, le Grec, l'Hébreu, les langues Orientales, et la plupart des langues de l'Europe. Il faisoit très bien des Vers françois et latins: cet Art dont il fit toute sa vie ses délices, le lia avec Racine et Boileau; et lui mérita même de ce dernier, la faveur peu commune d'être cité avec éloge dans quelques endroits de ses Ouvrages. Cependant quelque séduisantes que fussent pour D'Aguesseau ces différentes études, elles ne lui firent jamais perdre de vue celle des Loix, dans laquelle les progrès les plus rapides furent le prix de son assiduité. Successivement élevé à presque toutes les dignités de la Magistrature, D'Aguesseau se montra digne de les occuper. Orateur sublime, Jurisconsulte profond, ses Plaidoyers, ses Discours et ses Réquisitoires le firent regarder comme l'Oracle de son Siècle. Mais ce qui lui méritera une éternelle reconnoissance de la Nation françoise, ce sont les travaux immenses qu'il fit sur la législation; d'après lesquels il rédigea plusieurs belles Ordonnances, qui ont établi une Jurisprudence uniforme sur les point les plus importants. Un autre titre de D'Aguesseau à la reconnoissance de ses Concitoyens, c'est son opposition au Système de Law; sa résistance fut punie de deux Années d'Exil, après lesquelles les Sceaux lui furent rendus; mais il n'étoit plus en son pouvoir de réparer les malheurs de la France. Il fut encore disgracié pendant cinq Années: ce fut le Cardinal de Fleury qui obtint son rapel. Attaqué de plusieurs infirmités douloureuses, D'Aguesseau se dépouilla de ses places en 1750 et quitta la Cour. Mais il ne jouit que quelques instants du repos qu'il avoit si bien mérité. Il termina, l'année suivante sa longue et glorieuse Carrière. Il mourut comme il avoit vécu, en Philosophe Chrétien.
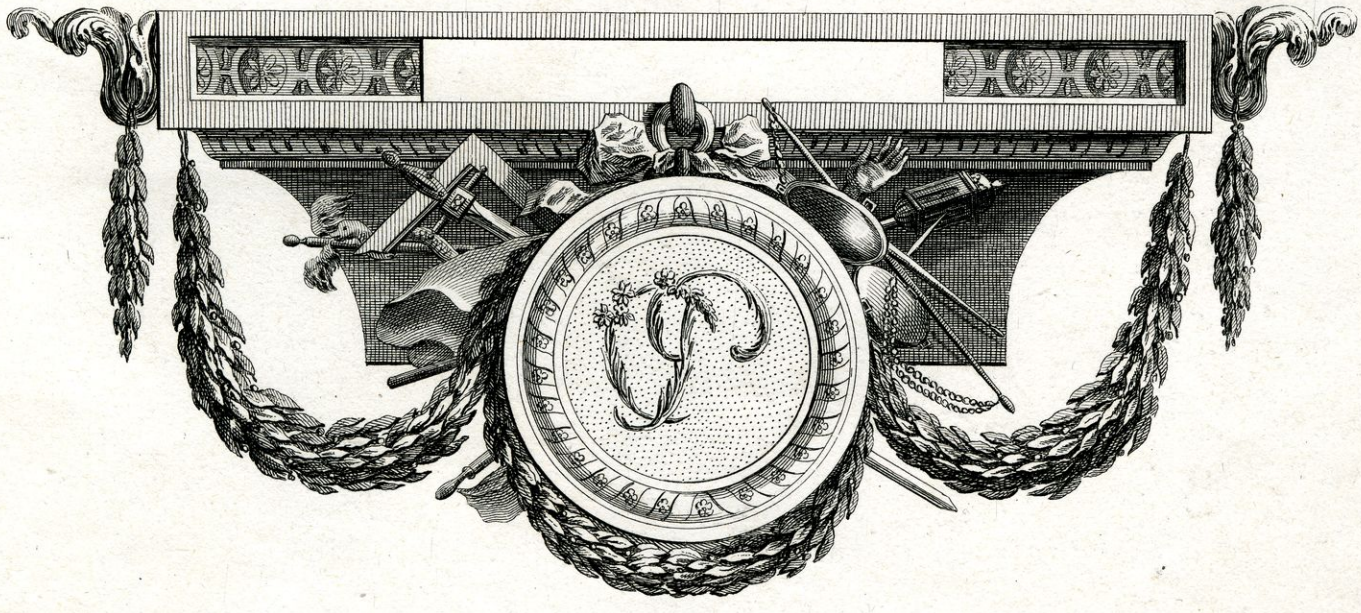
A. P. D. R.